



	<b>Numéro de dossier :</b>		1031203089
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
<b>Niveau décisionnel</b>	Conseil municipal	<b>Au plus tard le</b>	2004-01-26
<b>Sommet</b>	-		
<b>Contrat de ville</b>	-		
<b>Projet</b>	-		
<b>Objet</b>	Prendre connaissance de l'analyse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant un projet de construction sur le terrain adjacent à l'édifice situé au 1430, rue De La Montagne.		

**De prendre connaissance de l'analyse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant une requête pour un projet immobilier situé sur un emplacement vacant adjacent au nord de l'édifice portant le numéro 1430, rue De La Montagne et, le cas échéant :**

- 1. de donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (CO9203386)» de manière à créer un secteur de hauteur de 60 m, ainsi qu'un secteur de densité de 12 sur les lots 1 341 066, 1 341 076 et 1 341 077.**
- 2. de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.**
- 3. de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.**

**Signataire:**

Jean MERCIER

---

Directeur  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement